

Le 22 septembre 2011

Monsieur le Premier président,

Il y a maintenant près de 4 ans qu'une grande réforme des juridictions financières a été annoncée. Destinée, au départ, selon les mots mêmes du Président de la République, à faire d'elles le « *grand organisme d'audit public dont la France a besoin* », elle se résume aujourd'hui à la fermeture programmée d'au moins 7 des 27 chambres régionales des comptes qui existent actuellement, et à terme de la plupart d'entre elles, comme l'annonce l'augmentation, en parallèle, des seuils de l'apurement juridictionnel.

Les personnels et magistrats concernés cherchent vainement ce qui motive une telle obstination alors que les ambitions exprimées par le Chef de l'Etat, et qui étaient présentées comme justifiant une modification du « maillage territorial », ont été réduites à néant. Ainsi, le Parlement n'a pas voulu confier de nouvelles missions aux CRC, en particulier juger de la responsabilité financière des ordonnateurs élus, et le processus d'unification organique censé améliorer la performance des juridictions financières a été abandonné. Il est frappant de constater à cet égard que lors du débat parlementaire consacré à cette « réforme » début juillet, pas un seul argument n'a été mis en avant par le ministre ou les députés qui sont intervenus pour justifier la nécessité de fermer certaines CRC et pour démontrer en quoi elles fonctionneraient mieux après ces fermetures. Il est tout aussi frappant de noter que le coût de ces suppressions n'a toujours pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse y compris dans l'étude d'impact qui accompagnait le projet de loi initial.

Dans ce contexte, l'ensemble des organisations représentatives de personnels et de magistrats des chambres régionales des comptes souhaitent vous rappeler leur opposition totale à toute fermeture de chambre régionale des comptes et leur détermination à combattre ce projet de « réforme ». Elles dénoncent les conditions dans lesquelles il a été présenté et discuté devant l'Assemblée nationale début juillet, sur la base d'amendements à un texte sans rapport avec ce sujet et vous indiquent qu'elles mettront tout en œuvre pour obtenir son retrait ou à défaut sa censure par le Conseil constitutionnel.

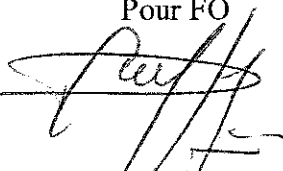
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de notre haute considération.

Pour la CFDT



M.C. Hureau

Pour FO

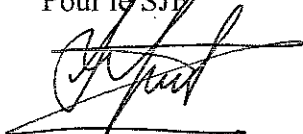


D. Goussot

Pour la CGT


G. Lebourg

Pour le SJE



S. Huet

Pour l'AMCRC



M. Larue

